

LE LUNDI 21 JUIN 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le lundi 21 juin 2021, à 19 h 35, à laquelle sont présents :

Parents

Marie-Pier Blais
Daniel Cooke
Catherine Lamarche
Geneviève Morin
Natacha Thibault

Personnel

Jean Beauchamp
Karine Lemire
Arianne Pallagrossi
Pascale Peterson
Maryse Renaud

Communauté

Julie DeCourval
Pierre Daoust
Andréanne Desforges
Renée-Claude Lapointe

Absences :

Maxime Frappier

Gabrielle Bruneau

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe
Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire
Annie Damphousse, directrice du Service des ressources matérielles (quitte à 20 h 10)
Yannick Lyrette, directeur du Service des ressources financières (quitte à 20 h 25)

M. Daniel Cooke préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CA-2020-76

Il est proposé par madame Natacha Thibault et appuyé par madame Andréanne Desforges;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point suivant :

8.6 Rapport du protecteur de l'élève – dossier 002_2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 2021

RÉSOLUTION CA-2020-077

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 5 mai 2021 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du directeur général

- Évoque l'annonce médiatique effectuée par M. Mathieu Lacombe, le député de Papineau et ministre de la Famille, quant à un don total de 13 000 \$, partagé entre 9 écoles du CSSCV.
- Précise que le centre de services scolaire n'a pas reçu, à ce jour, de réponses du MEQ quant aux demandes d'agrandissement ou de reconstruction d'écoles.
- Remercie le personnel et les élèves pour leur grande collaboration et leur résilience face à cette difficile année de pandémie.

- . Remercie les membres du conseil d'administration pour cette 1^{re} année quant au nouveau modèle de gouvernance résultant de la loi 40.

Rapport des comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique par monsieur Pierre Daoust

- . Politique relative au processus de nomination d'un membre du conseil d'administration
- . Projet de règlement quant aux normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration
- . Formation de l'ENAP offerte aux membres du conseil d'administration
- . Formation du MEQ à l'intention des membres des conseils d'établissement
- . Bilan annuel du fonctionnement du conseil d'administration

Comité de vérification par madame Julie DeCourval

- . Présence des vérificateurs externes
- . Budget 2021-2022
- . Budget 2021-2022 des établissements
- . Politique relative aux critères de répartition des ressources financières

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES – ÉTAT DE SITUATION

La directrice générale adjointe fait état que chaque direction d'établissement présentera un plan d'action quant à l'atteinte des résultats fixés par le projet éducatif à la suite des résultats obtenus par les élèves au terme de cette année marquée par la pandémie de COVID-19.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DES GRANDS-PINS, À L'ANGE-GARDIEN - ADJUDICATION

RÉSOLUTION CA-2020-078

Attendu l'appel d'offres public ALL-19-025-NE-01 pour les travaux de construction de l'école Grands-Pins, à L'Ange-Gardien;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Boless inc.....	16 658 900,00 \$
15, rue Buteau, bureau 220 Gatineau (Québec) J8Z 1V4	
Industries Cama	17 780 000,00 \$
4198191 Canada inc. 800-A, rue de Vernon Gatineau (Québec) J9J 3K5	
Groupe GMR construction inc.....	18 150 000,00 \$
1880, chemin Pink Gatineau (Québec) J9J 3N7	
Ed Brunet et Associés Canada inc.....	18 494 000,00 \$
4, rue Dumas Gatineau (Québec) J8Y 2M5	

Attendu la recommandation de la firme Laplame Rheault architectes + associés;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le contrat pour les travaux de construction de l'école Grands-Pins, à L'Ange-Gardien, soit octroyé à Boless inc. pour la somme de seize millions six cent cinquante-huit mille neuf cents dollars (16 658 900,00 \$) taxes exclues ;

QUE la présentation résolution d'octroi de contrat demeure conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation quant au budget supplémentaire requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES LOCAUX ADJACENTS À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION CA-2020-079

Attendu l'appel d'offres public MMB-20-010-AM-2 pour des travaux visant divers réaménagements dans le secteur de l'auditorium (phase 3) à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

D.L.S. Construction Inc. 667 000,00 \$
1910, chemin Pink, bureau 201
Gatineau (Québec) J9J 3N9

6739741 Canada Inc. 718 536,00 \$
Gestion DMJ
57 route 105, unité 200
Chelsea (Québec) J9B 1L3

Construction Fred Trottier 897 778,00 \$
(Québec) limitée
420 McArthur
Ottawa (Ontario) K1K 1G6

Attendu la recommandation de la firme Fortin Corriveau architectes;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp et appuyé par madame Marie-Pier Blais;

QUE le contrat pour des travaux visant divers réaménagements dans le secteur de l'auditorium (phase 3) à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit octroyé à D.L.S. Construction Inc. pour la somme de six cent soixante-sept mille dollars (667 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-
CHEMINS, À THURSO – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES**

RÉSOLUTION CA-2020-080

Attendu l'appel d'offres public visant des travaux de réfection des finis intérieurs (phase 3) à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

4138961 Canada Inc. 552 822,00 \$
Bouladier entrepreneur général
831, boul. St-René Ouest, suite 100
Gatineau (Québec) J8T 0G7

D.L.S. Construction Inc. 567 000,00 \$
1910, chemin Pink, bureau 201
Gatineau (Québec) J9J 3N9

Attendu que l'évaluation préalable des coûts pour ces travaux était estimée à 397 053 \$;

Attendu la recommandation de la firme FCSD architectes de reporter les travaux lorsque le contexte sera plus favorable;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Catherine Lamarche et appuyé par madame Pascale Peterson;



QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées n'octroie pas le contrat et annule l'appel d'offres concernant les travaux de réfection des finis intérieurs (phase 3) à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POLITIQUE RELATIVE AUX CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES –
ADOPTION**

RÉSOLUTION CA-2020-081

Attendu les termes des articles 275 et 275.1 et de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les termes de la *Politique relative aux critères de répartition des ressources financières* actuellement en vigueur (Réf. Recueil de gestion);

Attendu les discussions et les recommandations formulées par le comité de répartition des ressources lors de la rencontre du 19 mai 2021;

Attendu les discussions et la recommandation formulée par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 9 juin 2021;

Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents lors de leur rencontre du 10 juin 2021;

Attendu les discussions des membres du comité de vérification lors de sa rencontre du 14 juin 2021;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Julie DeCourval et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative aux critères de répartition des ressources financières », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5232-05-01);

QUE ladite politique entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Annie Damphousse quitte son siège, il est 20 h 10.

BUDGET 2021-2022 – ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-082

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 277 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., C.I-13.3), le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

Attendu que ce budget est en équilibre et qu'il n'y a aucune appropriation de surplus accumulé au 30 juin 2020;

Attendu que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée afin d'établir le produit de la taxe scolaire est établie au montant de 5 026 489 260 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2021-2022;

Attendu que le produit de la taxe scolaire au montant de 4 669 488 \$ a été établi en prenant en considération :

- ✓ une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 39 872 171 \$;
- ✓ un total de 23 849 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire nominal est fixé à 0,1054 \$;



Attendu que le taux d'intérêt sur les arrérages est celui prescrit par la Loi soit 5 %;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par monsieur Daniel Cooke;

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de services de la dette prévoyant des revenus de 95 182 163 \$ et des dépenses de 95 182 163 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET 2021-2022 DES ÉCOLES ET DES CENTRES – APPROBATION

RÉSOLUTION CA-2020-083

Attendu les termes de la résolution CA-2020-082 intitulée « Budget 2021-2022 – adoption »;

Attendu que ledit budget comprend les montants alloués aux écoles et aux centres par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) et par le ministère de l'Éducation du Québec;

Attendu que, conformément à l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique*, le budget de l'école ou du centre est adopté par son conseil d'établissement;

Attendu que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., C.I-13.3), les budgets des écoles et des centres sont sans effet tant que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées ne les a pas approuvés;

Attendu les termes du tableau intitulé *Budgets initiaux 2021-2022 des établissements* qui définit les écoles et les centres dont le conseil d'établissement a, à ce jour, adopté le budget;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées approuve les budgets des écoles et des centres dont le conseil d'établissement l'a préalablement adopté (Réf. Tableau intitulé *Budgets initiaux 2021-2022 des établissements*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS POUVANT ÊTRE EXIGÉES DES PARENTS - ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-084

Attendu les termes de la *Politique relative aux contributions financières exigibles des parents* (Réf. Recueil de gestion);

Attendu que des ajustements mineurs étaient nécessaires à ladite politique afin que celle-ci concorde avec la *Politique relative au transport des élèves* qui a récemment fait l'objet de modifications;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 12 mai 2021, le tout conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu les termes de l'article 192 6° de la LIP qui prescrit que le comité de parents doit participer à l'élaboration de ladite politique, ce qui a été fait lors de sa séance du 3 mai 2021;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général et des communications ainsi que l'approbation du directeur général;

47

Il est proposé par madame Natacha Thibault et appuyé par monsieur Pierre Daoust;

QUE la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* soit adoptée, le tout telle que déposée;

QUE ladite politique entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yannick Lyrette quitte son siège, il est 20 h 25.

POLITIQUE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION - ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-085

Attendu les termes de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. chapitre C-65.1);

Attendu les termes du *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*;

Attendu que ledit plan prévoyait notamment l'ajout de formulaires d'engagement de confidentialité et de dénonciation de conflit d'intérêts à la *Politique concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*;

Attendu la recommandation formulée par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 12 mai 2021;

Attendu la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Julie DeCourval et appuyé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* », le tout tel que déposé;

QU'une copie de cette politique soit transmise au Conseil du Trésor tel que le prévoit la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE INTERVENU AVEC LES PRODUCTIONS LES 2 VALLÉES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION CA-2020-086

Attendu que l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, fait actuellement l'objet de travaux de réfection majeur;

Attendu les termes du protocole d'entente spécifique intervenu avec la municipalité de Papineauville concernant l'utilisation de l'auditorium à l'extérieur des heures de classe;

Attendu les termes de la résolution CA-2020-056 intitulée « Protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Papineauville et les Productions les 2 Vallées concernant l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau » par laquelle la municipalité mandate les Productions les 2 Vallées à offrir une programmation professionnelle à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées souhaite encadrer l'offre de cette programmation professionnelle directement avec l'organisme concerné;

Attendu que le projet d'entente a fait l'objet d'une recommandation de la direction de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général et des communications ainsi que l'approbation du directeur général;



48

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Catherine Lamarche;

QUE le protocole d'entente spécifique intervenu avec les Productions les 2 Vallées concernant l'utilisation de l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau soit adopté, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION CA-2020-087

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 40.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 1^{er} septembre 2021 via la plateforme *Teams*.

Daniel Cooke,
Président du CA

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général